



CTU

ÉLECTIONS

6 décembre 2018
Sup'Recherche - UNSA

RESPONSABLES ET FIERS DE NOTRE ACTION !

Les adhérents de **Sup'Recherche-UNSA** sont satisfaits des résultats que leurs élu.e.s ont obtenus, notamment dans le cadre du **Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire (CTU)**, du **Comité Technique du Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR)** et du **Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)**, pour leurs collègues.

Quel autre syndicat peut se prévaloir d'avancées significatives liées à ses amendements et à son action revendicative auprès du Ministère ?

➤ **QUELQUES EXEMPLES DE CE QUE SUP'RECHERCHE-UNSA A OBTENU CES DERNIÈRES ANNÉES...**

1. Un **échelon exceptionnel** pour la hors classe des MC, alors que dans le texte initial ils avaient été « oubliés » de l'agenda social
2. La **possibilité de mutation et de détachement** des collègues pour rapprochement de conjoint ou handicap sans examen par un comité de sélection et la fixation par chaque établissement d'un nombre d'emplois à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation
3. Le remplacement de l'évaluation par un **suivi de carrière** quinquennal, facultatif, qui prend en compte l'ensemble des activités et qui vise à soutenir les collègues dans leur réalité quotidienne.
4. La possibilité d'être rattaché à **une équipe de recherche** en dehors de son établissement
5. Une décharge d'un **demi-service l'année du recrutement** pour tous les nouveaux MC
6. Le maintien de la **parité PR/MC** dans les conseils siégeant en formation restreinte et les comités de sélection
7. L'application de la **parité Hommes/Femmes** à hauteur de 40% minimum, dans toutes les instances
8. La création d'un **référentiel national** donnant une base légale à la prise en compte de toutes les activités autres que d'enseignement en présentiel, dans tous les établissements
9. Un **encadrement strict de la modulation de service** qui devient facultative et qui nécessite d'obtenir un accord écrit de l'intéressé

Ces avancées - ainsi que d'autres évolutions positives, telles que l'augmentation des quotas de promotions, la prise en compte de la thèse et du post-doctorat dans les carrières ou le raccourcissement de la durée de certains échelons - figuraient dans la profession de foi de Sup'Recherche-UNSA lors des dernières élections au CTU. Ainsi, nous avons été fidèles à notre double engagement :

- Développer la solidarité entre les enseignants-chercheurs, au-delà des différences de corps, disciplines et lieux d'exercice
- Obtenir des conditions de travail et un déroulement de carrière qui leur permettent d'assurer l'ensemble de leurs missions.

LES PROPOSITIONS DE SUP'RECHERCHE-UNSA POUR VOS CARRIÈRES DANS LE PROCHAIN CTU

- **Augmentation du taux de promotions** à la HC des MC et à la 1^{ère} classe des PR (taux cibles à définir)
- **Réduction à 2 ans et 10 mois** du 6^e échelon de la classe normale des MC (au lieu de 3½ ans)
- **Réduction à 3½ ans** du 5^e échelon de la hors-classe des MC (au lieu de 5 ans)
- **Suppression du contingentement** pour le passage à l'échelon exceptionnel de la hors classe des MCF
- **Prise en compte dans la carrière des EC de l'ensemble de leurs missions**, notamment de leur engagement dans la pédagogie autrement que par un système de primes
- **Égalité de droits et de devoirs** entre les professeurs et les maîtres de conférences : extension du droit à co-encadrer et à codiriger des thèses.

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ SUP'RECHERCHE-UNSA !

➤ DES PROGRÈS RESTENT À FAIRE

Sup'Recherche-UNSA continuera à demander :

- De réelles possibilités de mutation par la mise en place d'un **mouvement spécifique "mutation"**
- L'extension de l'**équivalence TP/TD à tous** les enseignants, quel que soit leur statut, qu'il s'agisse d'heures statutaires ou d'heures complémentaires
- L'alignement des **moyens pédagogiques et humains des universités** sur ceux des **Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)**.



A QUOI SERT LE CTU ?

Seule instance où les représentants des enseignants-chercheurs sont obligatoirement consultés par ceux de l'Etat employeur sur tout ce qui concerne les carrières et les obligations de service, le **Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire** est également **le seul organe pour lequel les représentants des enseignants-chercheurs sont élus par un collège unique** constitué de l'ensemble des MC et PR, ainsi que les doctorants contractuels.

Le CTU ne fait qu'**émettre des avis** mais c'est un **lieu de dialogue social capital**. Il existe en effet une marge de manœuvre qui permet à vos élue.e.s d'améliorer les textes soumis au CTU. Cela nécessite de convaincre le Ministère d'accepter certaines propositions d'amendements.

VOTER SUP'RECHERCHE C'EST VOTER POUR UN SYNDICALISME EFFICACE ET MODERNE !

Sup'Recherche-UNSA refuse le syndicalisme de posture, qui conduit souvent à une version plus dure des textes ministériels, tout comme il refuse celui de l'accompagnement pur et simple du ministère.

Pour obtenir des évolutions positives de vos statuts et carrières, ou pour atténuer des textes nocifs, **Sup'Recherche-UNSA** privilégie une action réformiste et combative qui place l'efficacité en première ligne.

Amendements, négociations, votes dans l'intérêt des enseignants-chercheurs : voilà l'engagement de **Sup'Recherche-UNSA** !

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ ET FAITES VOTER**

POUR SOUTENIR UN SYNDICALISME DE PROPOSITIONS ET D' ACTIONS !

SUP Recherche



SUP'RECHERCHE-UNSA

87 bis avenue Georges Gosnat - 94853 Ivry-sur-Seine cedex
Tél. : 01 58 46 14 86 - Courriel : sup-r@unsa-education.org

